



devis non signé et demande de 20% de la somme de celui-ci

Par **guillabert**, le **10/09/2011** à **16:47**

Bonjour,

Suite à une démarche téléphonique par une entreprise de pose de wifi dans les établissements commerciaux, j'ai accepté un rendez-vous. La personne que j'ai reçu me propose un produit. Ne prenant pas les décisions seule, je lui dit que je veux qu'elle me donne les tarifs et les conditions d'une éventuelle acceptation de la pose du wifi. Elle insiste pour prendre un rendez-vous avec le technicien dans le cas ou notre réponse serait positive, afin que nous n'attendions pas trop longtemps pour la pose du matériel. Celle-ci me certifie qu'aucun engage de ma part ne sera engagé si l'intervention du technicien est annulée avant le rendez-vous. en toute confiance et ce qui est très peu professionnel de ma part, je signe et tamponne le document qui s'avère être un devis!

Lorsque je montre donc le devis à mon mari, celui-ci me dit que ce n'est pas intéressant, j'annule donc le rdv du technicien en demandant si cela suffit. la réponse est positive. Mais j'envois qu'en même un courrier de rétractation.

quelques temps après je reçois une facture avec le montant correspondant à 20% de la somme totale du devis et aujourd'hui je recois un courrier de la part d'une juriste me réclamant cette somme.

Le devis que j'ai signé n'est pas daté .

aucun courrier ne tient compte de l'envoi de mon courrier de rétractation.

que dois je faire, car nous sommes dans l'impossibilité de régler le montant demandé, soit un peut plus de mille €uros. Et je pense quand meme que la personne et l'entreprise concernées ne sont pas très honnetes.

je vous remercie d'avance de l'attention que vous aurez porté à ma demande.

cordialement

Mme Guillabert